

NORME VOLONTAIRE (VS) · REPORTING DE DURABILITÉ

Importance de la norme volontaire

Pour les entreprises

Marcel van Meesche – 21 Solutions

A large graphic on the right side of the slide. It consists of a large dark green circle with the letters 'VS' in white. This circle is surrounded by a thin light green ring. There are also three smaller solid circles: one light green at the top right, one medium green at the bottom left, and one dark green at the bottom left, all partially overlapping the main graphic.

VS

Présentation 21 Solutions



Expérience

Depuis 2008 au service des transitions écologiques et sociales



Intelligence collective

100 collectifs citoyens coachés
Plusieurs panels et assemblées
citoyennes animées



Du terrain au territoire

600 organisations accompagnées, 10
plans stratégiques territoriaux



Équipe pluridisciplinaire

11 personnes, 9 ans d'ancienneté
moyenne, toujours en binôme



Exemplarité certifiée

B Corp (116,5/200) et 3 étoiles au
Label Entreprise Écodynamique



Autonomie transmise

+1.000 heures de formation : on vous
laisse les clés

Trois métiers, une vision intégrée

Performance sociale & environnementale

Passer des bonnes intentions à l'action

- Trajectoire de transformation RSE
- Mobilisation des équipes
- Labels et certifications
- Formation et outils pour agir

EMAS, ISO14001, ISO20121,
BCorp, EcoVadis,
Ecodynamique, Bilan Carbone,
Echelle de performance CO2,
etc

600+ organisations accompagnées

Participation & intelligence collective

Une participation utile et inclusive

- Trajets participatifs sur mesure
- Assemblées et panels citoyens
- Facilitation et gestion de conflits
- Évaluation des dispositifs

**100 collectifs coachés · 3
assemblées citoyennes**

Stratégies territoriales

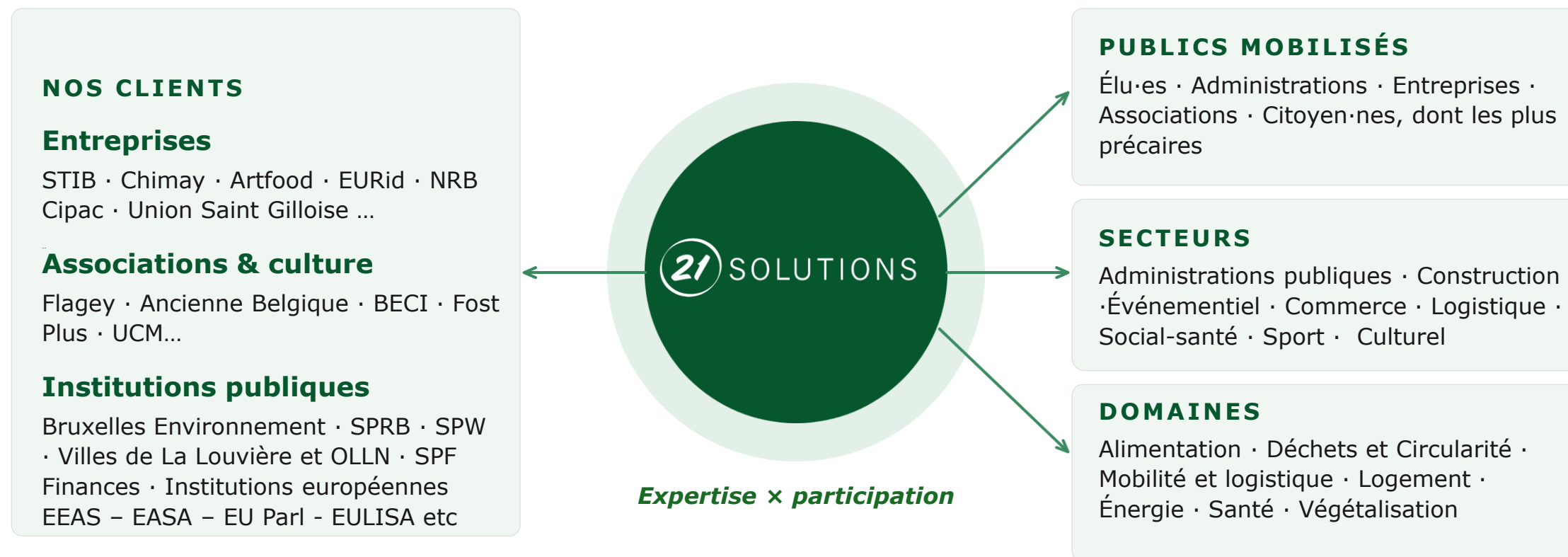
Construire collectivement l'avenir d'un territoire

- Mobilisation des parties prenantes
- Diagnostic partagé
- Vision et plan d'actions
- Co-portage de la mise en oeuvre
- Évaluation des impacts et des risques

10 plans stratégiques territoriaux

De l'intention à l'action

À l'interface entre transition écologique et sociale, participation citoyenne et stratégies publiques.



NOTRE ASSISTANCE AUX ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES DANS LA MISE EN PLACE DE STRATÉGIES ESG

MCA
RECYCLING

ART  FOOD

MAD
BRUSSELS


SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

NRB
DARING TO COMMIT

VO
Embuild
THE BELGIAN CONSTRUCTION
ASSOCIATION

 **GRANDO**
ENGINEERED MATERIALS
A BOYD COMPANY

 **ONSS** OFFICE NATIONAL
DE SÉCURITÉ
SOCIALE

 Service Public
Fédéral
FINANCES

eu
POWERED BY **EURid**

THALYS 

Cartoon
European Association
of Animation Film

ANIMA
THE BRUSSELS INTERNATIONAL
ANIMATION FILM FESTIVAL

 **EASA**
European Aviation Safety Agency

 bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel
.brussels

 **speos**
a bpost company

**TRANS
MOOVE**
Your smart move towards
a sustainable workspace

skeyes nice to
guide you

 **CU-LISA**

 **CHIMAY**
BIÈRES TRADITIONNELLES

NOF
Nearly New Office Facilities

Christian Dior
COUTURE

COMPOSIL
we care

 **ESMA**
European Securities and Markets Authority

 **MARTIN'S
HOTELS**

Tegec

**CHARLEROI
D'ANSE**

 **EIOPA**
EUROPEAN INSURANCE
AND OCCUPATIONAL PENSIONS AUTHORITY


European Union
EXTERNAL ACTION

 **macors**
SIMPLE COMME CONSTRUIRE

mcs
KICK & RUSH

flagey

eba European
Banking
Authority

 **CURIA RATIONUM**
EUROPEAN
COURT
OF AUDITORS

PARTIE 01

Cadre réglementaire

De la VSME à la norme volontaire (VS) : ce qui change et pourquoi c'est important

01

VSME → VS (norme volontaire)

1

30 juillet 2025 — Recommandation de la Commission

La norme VS repose sur la recommandation de la Commission européenne du 30 juillet 2025, qui ne concernait que les PME et non les grandes entreprises.

[Voir la publication de la Commission européenne](#)

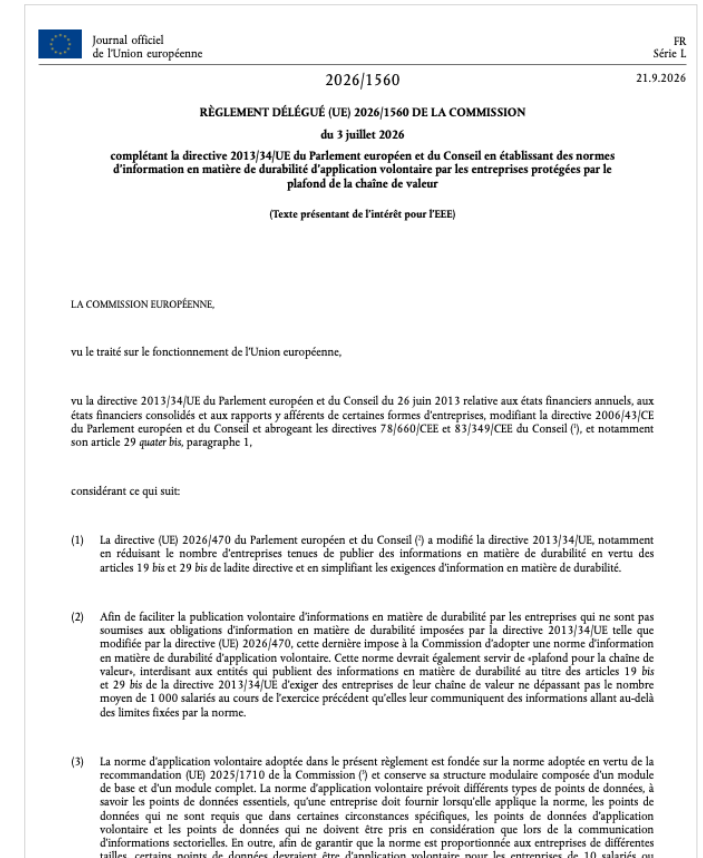
2

Un acte délégué (AD) remplace la recommandation

Cette recommandation a été rendue caduque par un acte délégué.

3

3 juillet 2026 — Adoption de l'acte délégué VS



Ce que fixe l'acte délégué VS

Nouveau périmètre

- La norme VS est **volontaire**.
- Elle vise les entreprises qui ne dépassent pas, à la date de clôture, une moyenne de **1 000 salariés** sur l'exercice.
- Le terme « entreprise » inclut les indépendants, les entreprises non constituées en société et les micro-entreprises cotées.

Objectifs

- Répondre aux besoins de données des entreprises soumises au reporting obligatoire
- Répondre aux besoins des banques et des investisseurs, et faciliter l'accès au financement
- Améliorer la gestion des enjeux de durabilité
- Contribuer à une économie plus durable et inclusive

Points clés

- La VS sert de **plafond de la chaîne de valeur** (« entreprises protégées »).
- Les **institutions financières** restent encouragées à limiter leurs demandes d'informations de durabilité auprès des entreprises de 1 000 salariés ou moins, pour des usages qui dépassent le reporting de durabilité.

Objectifs du VS

01

Protéger la chaîne de valeur

Limiter les informations que les entreprises relevant de la CSRD peuvent exiger des entreprises de la chaîne de valeur comptant jusqu'à 1 000 salariés.

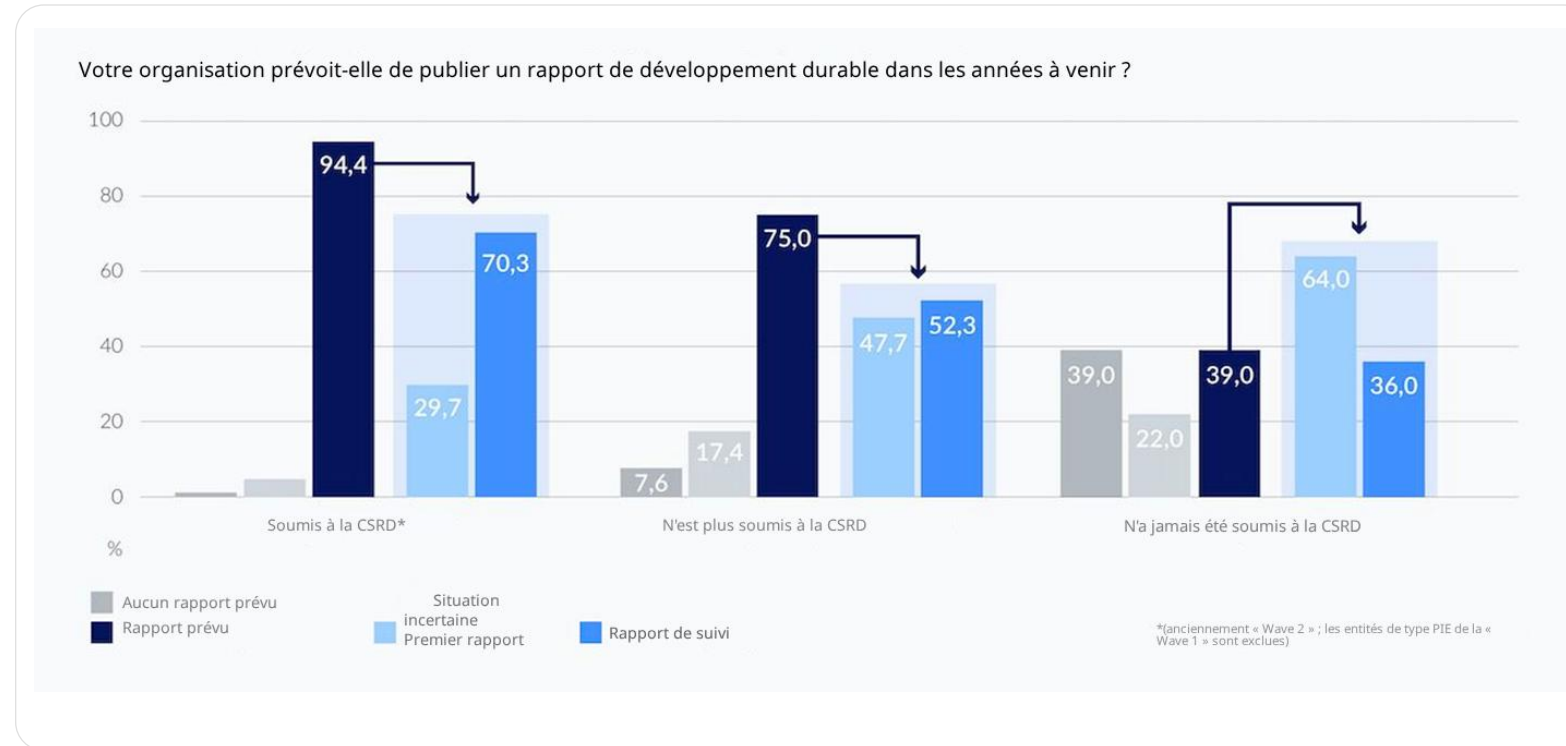
02

Encourager le reporting volontaire

Encourager la publication volontaire de rapports par les entreprises qui ne relèvent pas de la CSRD, afin de faciliter l'accès au financement et d'améliorer les pratiques de gestion.



Pourquoi s'y intéresser ?



Le développement durable n'est pas une question de conformité, mais de résilience et de compétitivité à long terme.

Prof. Andreas Rasche, 2026

Pourquoi les banques demandent des données

Réglementations européennes strictes

(Ex. : Taxonomie, CSRD, CSDDD, SFDR) Les banques sont tenues d'intégrer le développement durable à leurs opérations.

Pression des parties prenantes

Clients, actionnaires, employés et ONG attendent des choix clairs en matière de développement durable.

Gestion des risques

Les risques climatiques et ESG (sécheresse, inondations, incendies...) influent sur les risques financiers : les banques doivent les mesurer, les déclarer et en assurer le suivi.

Propres objectifs climatiques

Les banques se sont fixé des objectifs ambitieux de décarbonation et s'engagent dans une transition à long terme.

La BCE renforce ses exigences

Principaux risques climatiques et environnementaux suivis :

- Les incidences financières des événements climatiques extrêmes sur les actifs physiques et les chaînes d'approvisionnement
- La probabilité que les entreprises à haute intensité carbone perdent de la valeur au fil du temps

Février 2026 : la BCE inflige une amende de 7,6 M€ au Crédit Agricole pour non-respect des attentes en matière de risques climatiques.

PARTIE 02

Structure et contenu du VS

Deux modules, ce qu'ils couvrent et les principaux changements de l'acte délégué

02

Deux modules complémentaires

MODULE DE BASE

- **Point d'entrée pour les PME non cotées**
- **Cible pour les micro-entreprises et exigence minimale pour les autres entreprises**
- Langage simplifié
- **11 informations** (B1 à B11) : informations semi-narratives simplifiées et indicateurs ESG thématiques
- Simplification : toutes requises, mais certaines précisées « **le cas échéant** »



MODULE COMPLET

- Fournit des **informations supplémentaires** au module de base, demandées par les banques, investisseurs et entreprises clientes
- L'application du module de base est un **prérequis**
- Points de données de la finance durable (tableau 1 SFDR PAI, EBA Pilier 3, règlement Benchmark) comme indicateurs de gestion ESG
- **9 informations** (C1 à C9), avec critères « le cas échéant » lorsque précisé

Principes transversaux Aucune analyse de matérialité requise · Modèle Excel et convertisseur XBRL en ligne, disponibles sur le site de l'EFRAG

Ce que couvre chaque module

MODULE DE BASE

Le socle pour être conforme à la VS

B1

Les caractéristiques de votre entreprise

Ex. : Chiffre d'affaires, effectifs, sites, certifications...

B2

Vos actions en matière de développement durable

Ex. : Pratiques, politiques et initiatives (futures)

B3-B11

Indicateurs relatifs à chaque thème

Ex. : Consommation d'énergie, répartition femmes-hommes, nombre d'accidents...

MODULE COMPLET

Informations additionnelles importantes pour les clients et partenaires

C1

Le modèle d'affaires de l'entreprise

Ex. : Marchés, produits, services...

C2

Ce que vous faites déjà en matière de durabilité

Ex. : Pratiques, politiques et initiatives

C3-C9

Indicateurs supplémentaires pour certains thèmes

Ex. : Objectifs climatiques, nombre de cas de discrimination...

Comment se structure un rapport

Reporting

« en référence à »

Utiliser la norme comme guide

Reporting

« en conformité avec »

Respecter intégralement la norme

1 Informations générales

Vue d'ensemble : qui est l'organisation et ce qui lui importe

Périmètre

Modèle
d'affaires

Gouvernance

Stratégie

2 Informations thématiques

Divulgations thème par thème, selon les trois piliers ESG

E Environnement

S Social

G Gouvernance

Chaque thème est reporté selon :

Politiques
Engagements

Actions
Ce qui est fait

Objectifs
Buts à atteindre

Indicateurs
KPI

Principaux changements

- **Élargissement du périmètre par rapport à la VSME** : des PME non cotées aux entreprises jusqu'à 1 000 salariés.
- **Suppression de l'annexe II de la recommandation VSME (guide)*** + nouveau paragraphe renvoyant au site et au Knowledge Hub de l'EFRAG.
- **Nouvelle annexe** listant les points de données couverts par le plafond de la chaîne de valeur.
- **Nouveau paragraphe** permettant de combiner EMAS et VS dans un rapport unique.
- **Élargissement du régime d'omission**, en ligne avec les ESRS simplifiées et la législation de l'UE.
- **Appendice B simplifié**, aligné sur celui des ESRS 1 simplifiées (suppression des sous-sous-thèmes).
- **Nouvelle exemption** pour les entreprises de 10 salariés ou moins.

** L'EFRAG a été mandatée par la CE pour mettre à jour le guide VS, désormais disponible sur le Knowledge Hub de l'EFRAG.*

Points de données

- Certains supprimés, à la suite de leur suppression dans les ESRS simplifiées
- Certains alignés sur les informations correspondantes des ESRS simplifiées
- Suppression de la condition des 50 salariés pour certaines informations
- Chiffre d'affaires déplacé du module de base (B8) vers le module complet (C5)

Article 29c — Portail numérique

Un portail de la Commission donnera accès aux informations, guides et modèles pour le reporting obligatoire et volontaire.

Modifications importantes

MODULE DE BASE

- Intensité des GES supprimée
- Sites situés dans ou à proximité de zones importantes pour la biodiversité : supprimé
- Informations sur l'utilisation des sols (donnée facultative) : supprimées
- Prélèvement d'eau sur les sites situés dans des zones soumises à un stress hydrique élevé : remplacé par la consommation d'eau sur ces sites
- Écart de rémunération entre les hommes et les femmes : publication uniquement si la loi l'exige
- Heures de formation par collaborateur·trice : ventilation par sexe supprimée

MODULE ÉTENDU

- Informations sur les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires lié aux combustibles fossiles et qui sont exclues des indices de référence alignés sur l'accord de Paris (Exclusion from Paris-aligned benchmarks) : supprimées
- Révision de la définition de certains termes (par exemple « site »)

Autres modifications

1

Toutes les informations figurant dans la norme volontaire (VS) sont désormais classées en **quatre catégories** : « Obligatoire », « Obligatoire, le cas échéant », « Facultatif » et « À prendre en compte lors de la communication d'informations sectorielles ».

2

Pour les entreprises comptant 10 salariés ou moins, la liste des informations « obligatoires » est plus courte ; cela concerne principalement les données environnementales du module de base.

3

Seules les informations « **obligatoires** » sont soumises au **plafond de la chaîne de valeur** (Value Chain Cap).

4

Le plafond de la chaîne de valeur est donc **plus bas pour les entreprises comptant 10 salariés ou moins** que pour les autres entreprises ; voir l'annexe II de l'acte délégué relatif à la norme volontaire.

Intégration dans d'autres rapports



§ 19

Déclaration environnementale EMAS

Paragraphe 19

Si l'entreprise établit une déclaration environnementale conformément au règlement (CE) n° 1221/2009 (EMAS), elle peut regrouper dans un seul rapport les informations requises par l'EMAS et la présente norme volontaire. Dans ce cas, les informations communes à l'EMAS et à la norme volontaire ne doivent être présentées qu'une seule fois.

§ 34

Émissions de polluants

Paragraphe 34

L'entreprise communique les émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol qui doivent être déclarées aux autorités compétentes dans le cadre de ses propres activités, conformément à la législation européenne ou nationale, ou qu'elle communique volontairement dans le cadre d'un système de management environnemental. Si ces informations sont déjà accessibles au public, l'entreprise peut, à titre alternatif, renvoyer au document correspondant, par exemple en indiquant l'URL correspondante ou en intégrant un lien hypertexte.

Schmitz Digital Printing : déjà prêt ?



L'ENTREPRISE

Schmitz Digital Printing SRL

Impression digitale grand format, Ciney

- NACE 18.120
- 16,95 ETP · CA 2,69 M€
- EMAS et ISO 14001
- Déclaration 2024 (données 2023)

Non concernée par l'exemption ≤ 10 salariés

Déclaration
Environnementale complète 2024
(Données 2023)



≈ 50 %

du module de base couvert
données présentes, y compris à retraiter

25–30 %

réutilisable tel quel
sans aucun retraitement

≈ 60–65 %

volet environnemental
énergie, carbone, eau, déchets

< 5 %

volet social et gouvernance
B8 à B11 quasi absents

Couverture du module de base, information par information

B1	Bases d'établissement	NACE, ETP, CA, site, EMAS / ISO 14001	<div></div>	75 %
B2	Pratiques et politiques	Politique environnementale (8 engagements), objectifs 2023-2025	<div></div>	50 %
B3	Énergie et GES	Données brutes élec./gaz/gasoil ; bilan carbone 96,3 t CO ₂ e	<div></div>	60 %
B4	Pollution	COV identifiés comme aspect significatif, non chiffrés	<div></div>	25 %
B5	Biodiversité	Surfaces et absence d'impact (exigences supprimées dans le VS)	n/a · couvert en bonus	
B6	Eau	62 m ³ (factures)	<div></div>	80 %
B7	Déchets et circularité	27,2 t de déchets, 74 % recyclés, 19 filières, flux matières	<div></div>	85 %
B8	Effectifs	ETP uniquement	<div></div>	15 %
B9	Santé et sécurité	Aucune donnée sur les accidents du travail	<div></div>	0 %
B10	Rémunération et formation	Aucune donnée	<div></div>	0 %
B11	Corruption	Aucune donnée	<div></div>	0 %

Estimation : chaque information est notée de 0 à 1 selon la couverture, puis moyennée (B5 exclu). Liste définitive des points de données à vérifier sur l'annexe de l'acte délégué.

Ce qui manque et comment le combler

Presque prêt

Énergie (B3)

Convertir en MWh

isoler la part renouvelable

Gaz à effet de serre (B3)

Ventiler en Scope 1 (≈ 65 t) et Scope 2, recalculé selon la moyenne du réseau belge.

Domicile-travail = Scope 3, facultatif.

Déchets (B7)

Séparer le total dangereux / non dangereux : les données existent.

À collecter

- **B8** Salariés par contrat, genre et pays
- **B9** Accidents du travail : nombre, taux, décès
- **B10** Salaire minimum, conventions collectives, heures de formation
- **B11** Condamnations pour corruption (sans doute « 0 »)
- **B2** Politiques sociales et de conduite des affaires
- **B4** Chiffrer les COV ou renvoyer à un document public (§ 34)

LE LEVIER

§ 19 : un seul rapport EMAS + VS

Schmitz peut intégrer le VS dans sa prochaine déclaration EMAS complète, prévue en août 2026.

Ajouter un volet social d'environ 5 indicateurs et retraiter énergie et carbone suffit pour couvrir l'essentiel du module de base.

Effort supplémentaire limité, bénéfice direct auprès des banques et des clients.

PARTIE 03

Outils et écosystème

Traductions, ressources de l'EFRAG et outil Kube pour passer à l'action

03

Traduction du guide de la norme VS

À la suite de l'acte délégué sur la norme volontaire et de la consultation de la Commission européenne, l'EFRAG travaille à la révision et à la mise à jour des lignes directrices de la norme volontaire (anciennement l'annexe II de la recommandation de la CE).

Ces lignes directrices devront être traduites dans les langues de l'UE afin de faciliter la mise en œuvre de la norme volontaire.

Dans ce contexte, l'EFRAG sollicite le soutien des organismes nationaux de normalisation, à l'instar de ce qui a déjà été fait pour la traduction du modèle numérique VSME.

Les traductions seront publiées par lots, en fonction de la disponibilité des organismes nationaux de normalisation.

Calendrier des traductions

1re série de traductions

À achever d'ici fin octobre

Publication en novembre

2e série de traductions

À achever d'ici fin novembre

Publication en décembre

Modèle numérique et taxonomie XBRL

La première version du **modèle numérique VSME, de la taxonomie XBRL et du convertisseur** a été publiée le 27 mai 2025 — elle est aujourd’hui disponible en **11 langues**.

1

Modèle numérique VSME

Le modèle de l’EFRAG (sous MS Excel) offre une expérience de reporting simple et efficace : éléments interactifs, calculs automatiques, contrôles de cohérence et liens directs vers le texte et le guide VSME.

2

Taxonomie XBRL

Elle permet un reporting et un échange de données numériques fluides, indépendants des logiciels et des fournisseurs.

3

Convertisseur vers XBRL

Pour faciliter l’adoption, l’EFRAG propose un convertisseur gratuit et open source, qui transforme instantanément le modèle numérique en formats lisibles par l’humain et par la machine.

Toutes les ressources (modèle, notes explicatives, code source, fichiers de démonstration) sont gratuites sur le Knowledge Hub de l’EFRAG.

Mise à jour prévue en novembre 2026, à la suite de l’acte délégué VS

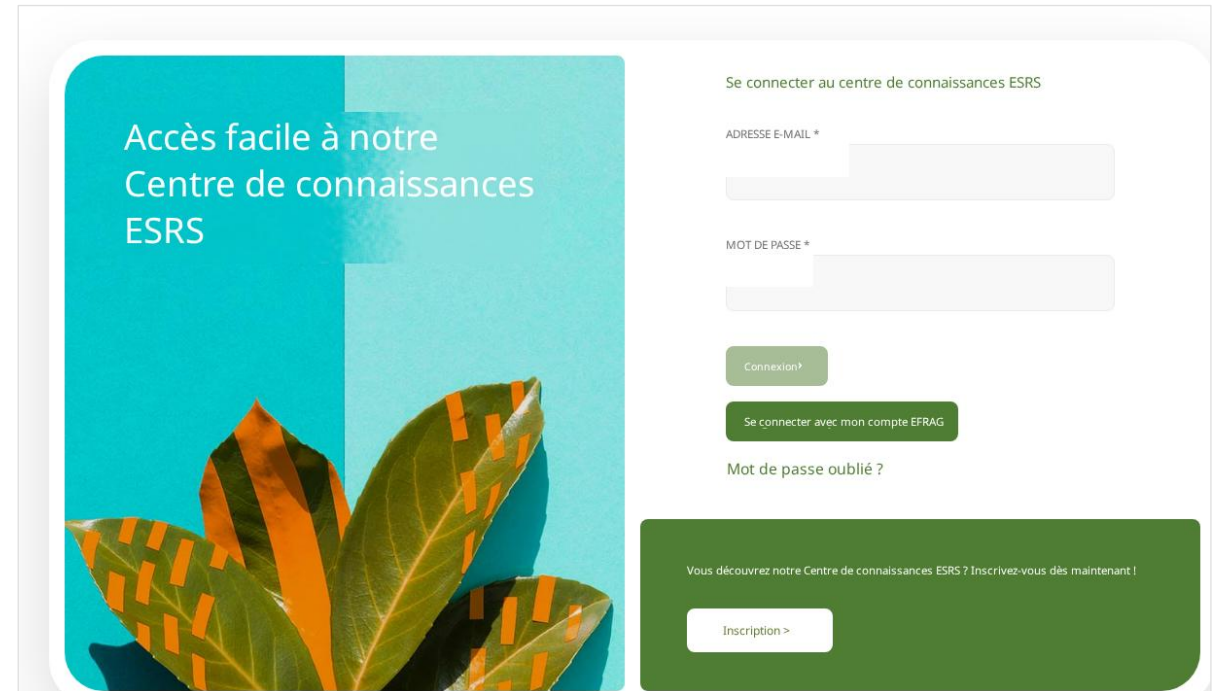
Initiatives concernant les PME

Centre de connaissances

[ESRS simplifiées – Knowledge Hub de l'EFRAG](#)

Écosystème des PME

knowledgehub.efrag.org/eng#sme-ecosystem



Une initiative collective

Initiative

Febelfin et Isabel

Développement

Avec Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC/CBC

Partenaires

Sustenuto (contenu ESG) et Karomia (IA)

Soutiens

AKT, Voka, FEB et des investisseurs publics

Soutien politique

La Ministre des PME et des indépendants



Kube

Kube, le reporting de durabilité pour toutes les PME et organisations

[Kube login ↗](#)

[Inscrivez-vous à ce webinaire ↗](#)

Quelles données sont demandées ?

112

points de données
répartis en :

60+

points de données
**du module de base
VS**

40+

points de données
**du module complet
VS**

10+

points de données
**demandés par les
banques**

Exemples d'indicateurs du module de base : consommation totale d'énergie (en MWh, requis) · nombre de décès liés à des accidents du travail...

Kube, en pratique



Kube

Kube, le reporting de durabilité pour toutes les PME et organisations

[Kube login](#)

[Inscrivez-vous à ce webinaire](#)



IMPORT

IA



← **Kube** développé sur  karomia

Draft Report  70% complet ⓘ

21SOLUTIONS • 01/01/2024 - 31/12/2024

Structure du rapport



▶ Général	74%	
▶ Environnemental	67%	
▶ Social	73%	
▶ Gouvernance	60%	

Vous êtes guidé à chaque étape



Principes de la guidance ESG

Communication « humaine »

Rédigée dans un langage naturel, clair et accessible pour une compréhension aisée.

Langage simple

Une formulation claire et directe, adaptée aux entreprises ayant différents niveaux de connaissances ESG.

Prise en compte des micro-entreprises

Le guide reconnaît leurs contraintes de temps, de connaissances et de ressources.

Équilibre entre simplicité et complexité

Les thèmes ESG complexes sont présentés de manière accessible, sans perte de sens.

Structure de la guidance

Quatre éléments aident les PME à comprendre les données demandées et à les saisir correctement :

Où trouver ces informations ? Sources potentielles au sein de l'entreprise, ou personnes pouvant fournir l'information.

De quoi s'agit-il ? L'objectif du point de données, pour que les attentes soient clairement définies.

Exemples Exemples de réponses ou de formats possibles.

En savoir plus ? Analyse approfondie optionnelle pour les données plus complexes, avec contexte et sources.



CONTACT

Marcel van Meesche

Administrateur 21 Solutions

+32 477 74 30 85
marcel@21solutions.eu

A decorative graphic on the right side of the slide. It consists of a large, thin yellow circle that is partially cut off by the right edge. Inside this circle is a solid dark green circle. To the top right of the large circle is a small solid yellow dot. To the bottom left of the large circle is a medium-sized solid teal circle.

Merci